

SESSION 2021

**AGRÉGATION
CONCOURS EXTERNE**

Section : GRAMMAIRE

COMPOSITION FRANÇAISE

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAE	0201B	101	0314

Composition française

« Il [Boileau] joue avec talent de l'ambiguïté entre le jugement moral et le jugement de goût, entre l'exigence éthique qui tend à l'universel et l'évaluation esthétique qui, elle, apparaît beaucoup plus problématique. Boileau voudrait donner à ses jugements de goût la même autorité et la même universalité que des jugements moraux. » (Pascal Debailly, « Le droit à la satire chez les poètes », article paru dans les actes du colloque *Morales du poème à l'âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 36).

Ce jugement se trouve-t-il confirmé par votre lecture des *Satires* et de l'*Art poétique* de Boileau ?

